Chronique genevoise

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **17 (1930)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Wettbewerbe

Laufende

ORT	VERANSTALTER	OBJEKT	TEILNEHMER	TERMIN	SIEHE WERK Nr.
Zagreb	Königlich jugoslawische Universität in Zagreb	Generalneubau des Stiftungs- u. Klinikhospitals	International	15. Januar 1931	August 1930
Clarens	Société romande d'Electricité Territet	Verwaltungsgebäude für die Société romande d'Electricité	Seit mindestens 6 Monaten im Bezirk Vevey und dem von der Gesellschaft mit Energie versorgten Teil des Bezirks Aigle ansässige Architekten	31. Oktober 1930	Juli 1930
Vevey		Theater	Schweizerische Architekten des In- und Auslandes	—	Mai 1930
Basel	Baudepartement d. Stadt Basel	Dreirosenbrücke	International	30. Sept. 1930	Mai 1930
Zürich	Gewerkschaftskartell Zürich	Entwürfe für ein Gewerkschaftshaus	Stadtzürcher und in den Gemeinden Affoltern-Zch., Albisrieden, Höngg, Oerlikon, Schwamendingen, Seebach und Witikon verbürgerte oder mindestens seit 1. Januar 1929 niedergelassene Architekten	20. Dezember 1930	September 1930
Basel	Salubra A. G.	Salubra-Tekko-Wettbewerb	—	30. Sept. 1930	--

Neu ausgeschrieben

ZÜRICH. Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Gewerkschaftshaus am Helvetiaplatz.

Das Gewerkschaftskartell Zürich eröffnet unter den in der Stadt Zürich und den Gemeinden Affoltern-Zch., Albisrieden, Höngg, Oerlikon, Schwamendingen, Seebach und Witikon verbürgerten oder mindestens seit 1. Januar 1929 niedergelassenen Architekten einen Wettbewerb zur Gewinnung von Entwürfen für ein Gewerkschaftshaus am Helvetiaplatz in Zürich 4. Als Preisrichter amten die Herren Stadtpräsident Dr. E. Klöti, Zürich, Vorsitzender; Stadtrat J. Baumann, Zürich; Architekt B. S. A. M. Braillard, Genf; Stadtbaumeister H. Herter, Zürich; Prof. O. Salvisberg, Architekt B. S. A., Zürich; Architekt Oskar Schade, Leipzig (Erbauer des Volkshauses Leipzig); K. Wyss, Sekretär des Gewerkschaftskartells, Zürich. Ersatzmänner: S. Hiller, Stadtbaumeister, Bern; Hermann Meier, Präsident des Gewerkschaftskartells, Zürich.

Für Preise stehen Fr. 16,000.— und für Ankäufe weitere Fr. 2000.— zur Verfügung.

Das Wettbewerbsprogramm und die Unterlagen können gegen Einzahlung von Fr. 15.— beim Sekretariat des Gewerkschaftskartells, Stauffacherstrasse 58, Zürich 4, bezogen werden. Einlieferungsfrist: 20. Dezember 1930, abends 6 Uhr.

Entschiedene Wettbewerbe

CLAVADEL. Pavillon für chirurgisch Tuberkulose.

Die Aufsichtskommission der Sanatorien Wald und Clavadel veranstalteten einen beschränkten Wettbewerb unter fünf Architekten, der am 14. August entschieden wurde. Jeder Wettbewerbsteilnehmer erhält ein Honorar von Fr. 500.—. Im übrigen wurde folgende Rangordnung und Prämiierung festgesetzt: 1. Rang: R. Gaberel, Arch. B. S. A., Davos, Fr. 1500.—; 2. Rang: Arch. B. S. A. Pestalozzi & Schucan, Zürich, Fr. 1200.—; 3. Rang: Arch. L. Völki, Winterthur, Fr. 1000.—; 4. Rang: Arch. M. Häfeli sen., Zürich, Fr. 800.—; 5. Rang: Arch. B. S. A. R. v. Muralt, Zürich, Fr. 500.—. Das Preisgericht bestand aus den Herren Dr. med. v. Schulthess Rechberg, Zürich; Dr. med. Häberlin, Clavadel; Kantonsbaumeister Dr. Fietz, Zollikon; Stadtbaumeister Herter, Zürich; Arch. Nikl. Hartmann, St. Moritz. Es wird empfohlen, die weitere Bearbeitung der Pläne und die Bauausführung dem Verfasser des Projektes im 1. Rang zu übertragen.

Chronique genevoise

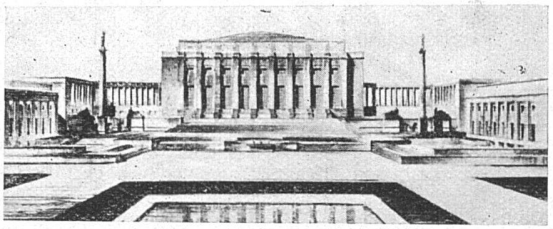
Société des Nations. Les lecteurs apprendront certainement avec plaisir que les 5 architectes du Palais se sont enfin entendus. Sont-ils vraiment tous d'accord? Nous ne pouvons, malheureusement, le certifier avec conviction. En fait, le 27 juin, les architectes se réunirent pour remettre au Comité de Construction les plans définitifs et le devis. En septembre prochain, la délégation des 5, qui doit aussi donner son avis, présentera le projet à la S. D. N. Ensuite, il faudra réclamer les crédits, car, si l'année dernière la construction a été décidée, le moyen d'en couvrir les frais n'a pas encore été examiné.

Le nouveau projet d'implantation des futurs bâtiments de la S. D. N. englobe le Musée de l'Ariana. La Salle de réunion de l'Assemblée s'élèvera à 100 mètres à l'est du Musée. Elle sera flanquée à droite de la Bibliothèque, à gauche du Secrétariat général. Le Musée de l'Ariana se trouvera, bien que placé transversalement, dans l'axe de la cour des bâtiments du Secrétariat et se reliera ainsi à l'ensemble des constructions. A ce propos, l'Etat de Genève prévoit la suppression de la route de Pregny actuelle et son transfert plus en arrière, du côté du Jura, afin d'en améliorer le tracé. Le nouvel emplacement de cette artère serait fort probablement abandonné si la S. D. N. exécutait, comme le prévoit son nouveau plan d'aménagement, une voie carrossable, partant de l'entrée du Secrétariat et rejoignant l'entrée de la Salle des Assemblées en passant devant le Musée de l'Ariana. Inutile d'insister sur le fait que l'établissement de cette voie paraît assez malheureux, peu conforme aux données modernes de l'urbanisme et certainement moins bon, moins recommandable que celui de l'artère prévue par l'Etat de Genève.

La nouvelle gare. Aujourd'hui que sa construction est déjà fort avancée, que sa façade principale touche presque à sa fin, les doutes que nous avions émis sur sa valeur et sa qualité architecturale se trouvent pleinement confirmés. Dépourvue de tout caractère propre à une gare moderne, elle ne présente aucun élément pouvant servir de point de repère au public intéressé. Elle n'attire l'attention que par sa banalité trop évidente et fait l'office d'une maquette d'architecture n'ayant pu supporter l'agrandissement prévu par ses dimensions réelles. Il apparaît, cependant, que la principale erreur consiste à avoir irrémédiablement entravé le développement logique de la rue du Mont-Blanc, en barrant une artère aussi importante par une architecture mesquine au possible. Vue du Pont, la rue du Mont-Blanc est désormais sujette à un effet optique très désagréable: elle paraît sensiblement raccourcie et fermée, du fait qu'un mur percé de ridicules petites fenêtres l'obstrue dans son aspect perspectif. Il eût été désirable que la rue du Mont-Blanc fût couronnée par un édifice rationnel, dans lequel une disposition judicieuse de larges masses vitrées eût conféré à la nouvelle gare de Genève une expression architecturale conforme à sa destination, à la fois utilitaire et monumentale.

Fusion des communes. Le 18 mai dernier a eu lieu la votation concernant la fusion des communes qui a passé à une majorité de 6178 voix. Dorénavant, toutes les études relatives aux nouvelles constructions et à l'extension de la ville seront faites par les services techniques de l'Etat. Il y aura là une heureuse simplification et une unification savante des travaux édilitaires.

Une nouvelle percée. On sait qu'après le concours pour l'aménagement de la Rive droite, la Ville de Genève avait demandé aux membres du jury de se prononcer, en qualité d'experts, au sujet d'une éventuelle jonction de la Place de la Fusterie à la rue de la Corraterie, pré-



Le nouveau projet du Palais de la S.D.N.

voyant une percée à travers la vieille ville. Le jury s'est désisté en faveur de Herter, architecte de la Ville de Zurich, du professeur Hans Bernoulli et de A. Bodmer, ingénieur et directeur du service du plan d'extension de la Ville de Winterthour, qui eurent à examiner les projets de la Ville de Genève et des architectes De Morsier et Weibel. Le rapport d'expertise a été déposé à fin juin et conclut en faveur de cette nouvelle percée. Avant l'adoption d'une solution définitive, les experts préconisent un concours d'architecture.



La nouvelle gare de Cornavin

Un Musée romantique. Une pétition tendant à réserver la Villa Bartholoni pour un Musée du romantisme aurait été adressée à la Ville de Genève. Il serait bon qu'un si bel exemple d'architecture rappelle le souvenir de Madame de Staël, de Jean-Jacques Rousseau, de Benjamin Constant: personnalités littéraires représentant, plus que toutes autres, une période d'art autant significative. A Genève même, les meubles et objets d'art nécessaires à l'équipement de ce Musée ne feraient pas défaut.

Genève-Plage. On a renoncé, pour cette année, à construire les nouveaux bâtiments de la plage des Eaux-Vives, les travaux de remblai n'étant pas encore terminés.

Une bonne loi. La nouvelle loi sur les plans d'aménagement est entrée en vigueur. Un certain nombre de plans de quartiers a déjà été mis à l'enquête publique. Bien que ne possédant pas encore de lois réglementant à satisfaction de chacun les questions touchant à l'expropriation et aucune concernant les remaniements parcellaires, on a pu constater que Genève est pour l'instant seule à être pourvue d'une loi aussi souple, aussi utile que celle qui régit actuellement les plans d'aménagement. Cela n'étonnera personne lorsqu'on saura que c'est le regretté Camille Martin qui en avait établi les principes, et l'architecte Arnold Hoechel qui en a prévu la définition exacte et la mise en pratique.

Rachat du Plongeon. La Ville est au bénéfice d'une option sur la grande propriété du Plongeon, située entre le Parc des Eaux-Vives et le Port Noir. Elle sera aménagée l'an prochain pour Genève-Plage. Diverses destinations sont envisagées: un grand hôtel, un musée ou l'édifice du Casino municipal. Lorsque toute la zone de verdure s'étendant du Parc Lagrange à la montée de Cologny sera dignement distribuée, Genève possédera un ensemble de jardins publics d'une rare beauté.

Concours de sculpture. Pour le choix des sculptures décoratives devant «immortaliser» la façade principale de la nouvelle gare de Genève, un jury fédéral avait établi un concours restreint réservé aux sculpteurs *Vibert*, *Sarkissof*, *Weber* et *Probst*. Ce dernier a été désigné pour le premier prix et chargé de l'exécution. Il est regrettable que le jury n'ait pas jugé utile d'ouvrir une exposition publique des maquettes présentées.

Une exposition nationale d'art appliqué. Le Conseil fédéral, sur la proposition du Département fédéral de l'Intérieur, a décidé d'organiser la prochaine exposition nationale des beaux-arts, conjointement avec l'exposition nationale d'art appliqué, du 29 août au 11 octobre 1931, au Palais des Expositions, à Genève.

Suivant entente entre les deux commissions fédérales des beaux-arts et des arts appliqués, et les représentants de l'Oeuvre et du Werkbund suisse, les sections des beaux-arts et des arts appliqués seront organisées séparément; elles devront cependant constituer un tout harmonieux au point de vue artistique. Un représentant de la commission des beaux-arts et deux représentants de l'Oeuvre et du Werkbund (les architectes Risch, Laverrière et Streiff) ont été chargés d'établir en commun des plans pour l'aménagement des locaux d'exposition: ces plans seront soumis à l'approbation des deux commissions des beaux-arts et des arts appliqués. Le Secrétariat de l'Oeuvre est l'organe exécutif du Comité d'organisation de l'Exposition nationale suisse d'Art appliqué.

Nous attirons dès maintenant l'attention des membres de l'Oeuvre sur cette importante entreprise, afin qu'ils puissent s'y préparer en temps voulu et lui réserver leurs meilleures œuvres, car il importe que cette exposition revête le caractère d'une manifestation nationale de grand style et que son succès soit assuré.

Le règlement sera publié dans le courant de l'automne prochain.

Arch. *Albert Sartoris.*

Berner Chronik

Obwohl Bern noch keinen ständigen städtischen Kunstkredit kennt, sind doch in den letzten Monaten ein paar grössere Werke der Malerei und Glasmalerei zur Vollendung gediehen. Wobei vermerkt zu werden verdient, dass die meisten privater Initiative ihre Entstehung verdanken. Im Kornhauskellerstübli hat *E. Linck* S. W. B. eine Bilderfolge mit Darstellungen aus Berns Vergangenheit gemalt, die zu des Künstlers reifsten Schöpfungen zählt. — Für den Gartensaal des alkoholfreien Restaurants Dählhölzli hat *Leo Steck* S. W. B. einen streng komponierten, aus der starken Betonung der Horizontalen und Vertikalen festen Halt schöpfenden Fries gestaltet. Die strenge Verbundenheit mit der Architektur im Linearen und Farbigen lässt diese Lösung als interessantes Experiment erscheinen. — *Emil Cardinaux* S. W. B. hat das Restaurant «Löwen» an der Spitalgasse mit einem muntern Wandbilderstreifen geschmückt, der lustige sonntägliche Volksszenen zur Darstellung bringt. Abgesehen von den wenig glücklichen Ecklösungen erfreut dieser Fries durch witzige Zeichnung und zarte gedämpfte Farbigkeit. Die Treppenhausfenster im Neubau der Gebrüder Loeb A.-G. haben durch farbige Scheiben desselben Künstlers (die Ausführung stammt von Glasmaler *Boss)* Leben und Bewegung erhalten. Ein mehr bildartiger als linear-kompositioneller Stil erlaubt Cardinaux den ganzen Reichtum seines Witzes, seiner Laune, seiner Phantasie spielen zu lassen, wodurch die Szenen aus dem Stadt- und Landleben, die Darstellungen der Jahreszeiten und die ornamental behandelten Fenster neben ihrer farbigen Schönheit auch inhaltlich reich geworden sind.

Die Frage der Restaurierung des Zeitglockenturms ist, wie zu befürchten war, in dem Sinn beschlossen und zum Teil schon ausgeführt worden, dass nur die obere Seite Malereien (von *Surbek)* erhält, während die untere im Sinn und Geist des XVIII. Jahrhunderts mit Kränzlein, Kronen und ähnlichen Zutaten verziert wird. Es wird nach Vollendung der Wiederherstellungsarbeiten darüber noch zu reden sein. — Die Notiz über den «Suva»-Wettbewerb in Nr. 7 des «Werk» enthielt einen Hinweis darauf, dass die Jury aus städtebaulichen Grün-